

SYNTHETISCHER BERICHT DER VERSAMMLUNG
Gemischte Kommission Franco Sarroise in Saarbrücken 23/05/2018

Zweck: Schaffung einer gemeinsamen "technischen Grenze", erstes Treffen.

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION
COMMISSION *Mixte franco Sarroise* à Saarbrücken 23/05/2018

Objet : Création d'une « ligne frontière technique » partagée, première rencontre.

Ordre du jour :

1) Tour de table	1) Teilnehmer
2) Présentation du contexte allemand:	2) Darstellung des deutschen Kontextes:
3) Rappels de contexte (INSPIRE, Galiléo, Economie numérique)	
4) Analyse de 9 cas de divergences	
5) Processus d'amélioration de la ligne	

Nom/Name	Date/Datum	Version
Pierre Vergez	28/05/2018	Redaction/Redaktions
Björn Degel	06/06/2018	Relecture/ Korrekturlesen
Daniel Rupp	15/06/2018	Relecture/ Korrekturlesen
Andreas Bittner	11/06/2018	Relecture/ Korrekturlesen
		Relecture/ Korrekturlesen

1) Tour de table :

- Herrmann Wöstmann h.woestmann@lvgl.saarland.de (+49 6819712279)
arpentage Oberamtsrat Herrmann Wöstmann, Bureau national d'arpentage, la géo-information et de l'aménagement du territoire (LVGL), Von der Heydt 22, 66115 Sarrebruck,
- Birgit Füllenbach b.fuellenbach@lvgl.saarland.de
Conseiller Cartographie, Bureau national d'arpentage, la géo-information et de l'aménagement du territoire, Von der Heydt 22, 66115 Sarrebruck,
- Björn Degel b.degel@lvgl.saarland.de (+49 6819712764)
Chef du département du cadastre, Bureau national d'arpentage, la géo-information et de l'aménagement du territoire, Von der Heydt 22, 66115 Sarrebruck,
- Daniel Rupp d.rupp@unwelt.saarland.de (+49 6815014324)
- Le gouvernement Directeur Daniel Rupp, Ministère de l'Environnement et de la protection des consommateurs, Unité B 3, Kepler Straße 18, 66117 Sarrebruck
- Thomas Besse t.besse@innen.saarland.de (+49 6815012651)
- Andreas Bittner a.bittner@innen.saarland.de (+49 6815012650)
Ministerialrat, ministère de l'Intérieur, de la Construction et des Sports, unité B 1, Mainzerstraße. 136, 66121 Sarrebruck
- Marc Weisgerber marc.weisgerber@kneip-ing.lu (00352 484408)
Géomètre luxembourgeois chargé de la traduction
- Pierre Vergez pierre.vergez@ign.fr (+33 143988447)
Ingénieur divisionnaire, Chargé de mission Conseil National de l'Information géographique/Institut Géographique National, 73 av de Paris 94160 St Mandé <http://cnig.gouv.fr/>
- Fabrice Richard fabrice.richard@dgfip.finances.gouv.fr (+33 387399398)
Inspecteur des finances publiques Metz
- Delphine Douvier delphine.douvier@dgfip.finances.gouv.fr (+33 0387399357)
Inspectrice des finances publiques Metz
- Gabriel Peiffer gabriel.peiffer@dgfip.finances.gouv.fr (+33 0387399396)
Chef du bureau du cadastre de Metz

2) Présentation du contexte allemand :

Chaque Länder est responsable de son cadastre : 16 cadastres locaux existent en Allemagne. Des lois locales sont promulguées par Länder sur le cadastre.

Un conseil cadastral fédéral (AdV) rassemble des représentants des cadastres pour recommander des règles communes à tous les cadastres au niveau fédéral

Chaque Länder fournit son modèle Numérique de Terrain et ses limites administratives au BKG. Le BKG localisé à Francfort travaille à partir du 100 000 ème, mais rassemble d'autres données à plus grande échelle.

Seules des missions classiques ponctuelles et unilatérales existent sur la frontière. Il y a très peu de points mesurés par GNSS sur la frontière.

Il n'existe pas de liste de coordonnées de bornes frontières en ETRS89.

Historiquement, une grande partie du cadastre français provient de mesures allemandes.

3) Rappels de contexte (INSPIRE, Galiléo, Economie numérique)

La directive INSPIRE a pour but premier la création d'infrastructures géographiques dans les pays européens. Mais un second objectif est d'obtenir des données interopérables afin de constituer une base de donnée géographique au niveau européen permettant le franchissement aisé des frontières dans le domaine du numérique.

Article 10.2 de la directive INSPIRE :

« Afin de garantir la cohérence des données géographiques concernant un élément géographique qui englobe la frontière entre deux États membres ou plus, les États membres décident d'un commun accord, le cas échéant, de la représentation et de la position de ces éléments communs. »

L'interopérabilité des données aux frontières implique la création d'une ligne technique partagée qui permette le raccord des données grande échelle sur son tracé.

L'implémentation des données issues de Galiléo permet de penser que des données décimétriques seront accessibles à tous dans un futur proche. (5 à 10 ans)

Les logiciels des Google car, drones et autres automates seront équipés de cette ligne technique. Son importance dans la future économie numérique est d'ores et déjà visible. La nécessité d'une validation juridique à la plus grande échelle possible va s'imposer dans un futur proche.

L'enjeu est donc de s'accorder sur la création d'une ligne en fonction des ressources mobilisables. La précision de sa détermination en est dépendante.

Par contre la précision des coordonnées sur lesquelles les partis vont s'accorder dépend des partis en présence.

4) Analyse de 9 cas de divergences

Discussions autour des 9 premiers cas de divergences relevées par l'IGN en comparant la ligne frontière BKG-IGN avec la couche cadastrale française affichée sur le Géoportail de la France.

Fichier des cas accessible sur :

<http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/11/PBFr-All.pdf>

La ligne qui sert de base à ce travail figure déjà dans les données du BKG, de l'IGN ainsi que dans les bases européennes d'Eurogeographics, l'association des instituts et cadastres nationaux. Elle est issue d'une proposition allemande dont la ligne fait loi, alors que les limites cadastrales françaises n'ont pas vocation à définir la ligne frontière nationale.

Dans un premier temps, la partie française a adopté cette ligne moyennant la résolution des 9 cas de divergences les plus importants.

Cas n°1

Schwerdorff/Fürweiler

La pointe de la frontière passe soudain du côté français de la rivière, sur 40 mètres.

C'est probablement dû à un ancien tracé allemand de la rivière.

Cela est contredit par le tracé du cadastre français qui semble très ancien et qui montrerait que la rivière n'a pas bougé.

⇒ Une remise sur l'axe de la rivière semble pouvoir être acceptée par la partie allemande

Cas n°2

Schwerdorff/Fürweiler

Le tracé de la rivière semble avoir bougé.

Cas spécifique aux rivières : Le cadastre français explique qu'il était d'usage de tracer les 2 rives de la rivière sans pour cela qu'une parcelle en soit délimitée.

⇒ La ligne est validée.

Aucune modification ne semble devoir être apportée.

Cas n°3

Heining/Bedersdorf

La parcelle 81 qui inclut la route, et appartiendrait au département de la Moselle, témoigne d'une option de l'accord franco-allemand 1937 visible sur l'Atlas.

« Tous les chemins faisant la frontière sont communs aux 2 territoires »

Les experts de la Sarre la découvrent en séance et vont en analyser la légitimité.

Un accord devra être trouvé pour ne pas transformer la ligne technique en une succession de mini-condominium. Une proposition est le partage des routes devant être entretenues par les uns ou les autres...en s'inspirant des us et coutumes.

Une autre proposition est de partager en 2 chaque voie.

⇒ Dans ce cas précis, la route pourrait effectivement rester allemande.

Cas n°4

Petite Roselle/Großrosseln

Le cas correspondant à la première photo est clair et est validé : le pont est coupé en 2
Le cas correspondant à la seconde photo (2 parcelles françaises en Allemagne) est issu d'un texte et schéma franco-allemand signé en 1937, mais dont la validation n'a jamais été apportée au cadastre français pour cause de guerre.

⇒ Si la vérification par le MAE est probante, la ligne sera validée par la partie française

Cas n°5

Petite Roselle/Emmersweiler

Le cas correspondant à la troisième photo est clair et est validé : les lignes décrivant la rivière
Le cas correspondant à la quatrième photo prête plus à discussion, la ligne allemande coupant en ligne droite dans la campagne française.

Le tracé du cadastre français montre que la rivière a probablement bougé, mais pas dans les mêmes proportions.

⇒ Une modification selon le tracé du cadastre français sur cette zone est souhaitée par la partie française

Cas n°7

Blies/Habkirchen

Cas de dessin cadastral du lit d'une rivière au plus niveau moyen des eaux.

La ligne frontière en ces lieux est censée être sur la rive nord.

La ligne respecte ce tracé plutôt que celui de l'axe actuel.

⇒ Enquêtes à faire du côté allemand

⇒ Date du tracé à rechercher par la partie française

La carte aurait-elle été dessinée par les allemands qui occupaient alors ce territoire ?

⇒ Pas de changement immédiat car la ligne est proche de la réalité.

Cas n°8

Schweyen-Loutzviller/Brenschelbach

Cadastre refait. La ligne allemande va chercher loin en France un virage de la rivière.

La rivière a-t-elle bougé ?

⇒ Axe de la Schweib à reprendre si le profil allemand n'est pas confirmé

Cas n°9

Schweyen-Loutzviller/Brenschelbach

Erreur de transcription du cadastre dessiné par les Bavarois pour le côté allemand.

Le tracé induit une parcelle allemande alors qu'il suit un axe de chemin français.

⇒ Suivre plutôt le cadastre français qui respecte la zone humide

5) Amélioration de la ligne

Il est convenu que cette ligne sera modifiée si les 2 cadastres s'entendent sur les modifications proposées pour l'améliorer.

Quand les solutions n'apparaissent pas immédiatement, d'autres moyens de s'accorder doivent pouvoir être créés, y compris un partage des zones discutables.

L'exemple d'une modification proposée par le cadastre de la Sarre par rapport à la ligne initialement proposée montre bien que ces apports doivent être étudiés au cas par cas. Ils doivent s'appuyer sur des éléments topographiques ou historiques pour pouvoir être validés d'un commun accord.

53 points de différentiel entre 3 et 10 mètres sont ainsi répertoriés par le cadastre de la Sarre. Une question se pose : d'où vient la ligne du BKG si ce n'est du Länder ?

Le cadastre de la Sarre se propose de fournir sa couche cadastrale en format shp exprimées en ETRS89, au moins pour sa limite extérieure, afin de pouvoir le visualiser avec les couches françaises.

La DGFIP se propose aussi de proposer un fichier d'améliorations possibles selon son point de vue.

Les cadastres sarrois et français se proposent d'échanger leurs points de vue pendant les 9 mois à venir.

Prochaine réunion :

décembre 2018 au nouveau centre des impôts de Metz

Annexes (?) extraits de courriels échangés avant la réunion

Courriel du 16/5 Günther Steudle (BW)

Comme mentionné précédemment, je voulais attirer votre attention sur ce qui a été discuté lors de la réunion du 24 avril 2018.

Comme l'a décrit le courrier électronique du 19 avril, les groupes régionaux spécialisés de l'AG «Randanpassung Landesgrenze zu Frankreich» ont formé un groupe avec le BKG et, pendant un certain temps, ont traité des limites techniques entre D et F.

Le ministère du Bade-Wurtemberg a reçu plus d'informations aujourd'hui. En conséquence, selon LGL, la frontière technique est en grande partie alignée avec la frontière française. Je crois que d'ici le milieu de l'année 2018, on pourra leur donner une carte technique.

Le groupe de spécialistes BW-F ne participera donc plus à cette entreprise. En ce qui concerne le groupe immobilier (ALKIS), les décisions internes du pays doivent être prises avant la réunion du BW-F. Du point de vue de Baden-Wurtemberg, il n'est pas nécessaire de tenir une réunion dans un proche avenir. Si toutefois vous estimez qu'il est nécessaire de tenir une réunion, je demande que des sujets de discussion plus spécifiques soient décidés en premier.

Cordialement

Courriel du 19/4 Günther Steudle (BW)

Cher Monsieur Vergez,
Merci pour votre courriel.

À la suite de notre réunion à Strasbourg le 22 novembre, nous avons convenu de trois groupes de travail spécifiques à l'Etat pour s'occuper de la frontière entre la France et l'Allemagne (Sarre, Rhénanie-Palatinat, Bade-Wurtemberg). Ces groupes de travail devraient traiter de la frontière juridiquement contraignante ainsi que de la frontière technique définie - dans le contexte d'INSPIRE - selon les besoins. Le premier interlocuteur et coordinateur sur ce sujet au Baden-Württemberg est le directeur de l'arpentage Gerhard Grams du ministère des Affaires rurales et de la protection des consommateurs du Bade-Wurtemberg (MLR).

Parallèlement à ces groupes de travail, un autre groupe de travail appelé «Ajustement de la frontière à la France (frontière technique)» semble avoir été constitué au niveau des Bureaux d'État. Les trois Bundesländer allemands nommés auparavant et le Dr. Brühl de l'Agence fédérale allemande de cartographie et de géodésie (BKG) sont impliqués dans ce groupe de travail qui s'est déjà réuni au niveau opérationnel. Sur la base des discussions passées au sein de ce groupe de travail, d'autres consultations entre le Bureau de l'Etat et notre ministère concernant la frontière technique sont nécessaires. Le prochain rendez-vous sur ce sujet aura lieu le 24 avril 2018.

Après cela, un représentant de MLR viendra bientôt vous proposer un rendez-vous pour le groupe de travail spécifique à l'Etat (Allemagne-France).

En raison d'un conflit d'horaire, nous ne serons malheureusement pas en mesure de participer à votre rendez-vous les 24 et 25 mai.

Courriel du 25/4 Thomas Besse (SAA)

Cher M. Vergez,

Après avoir consulté M. Rupp du ministère de l'environnement et de la protection des consommateurs, je vous informe que les employés de BKG ne sont pas tenus de participer car toutes les données nécessaires sont disponibles en Sarre et BKG a reçu ses données sur la mise en œuvre de la directive INSPIRE ,

Nous vous rencontrerons ainsi que M. Richard le 23 mai 2018 à 9h30 devant l'hôtel IBIS, Hohenzollernstr. 41, ramasser avec notre voiture de société avec le numéro d'enregistrement SB-Q 3174.

Courriel du 23/4 Thomas Besse (SAA)

Cher M. Vergez,

Nous sommes heureux que M. Fabrice Richard et vous-même participiez à la réunion de la section pour la mise en œuvre de la directive INSPIRE à Sarrebruck le 23 mai 2018.

S'il vous plaît laissez-nous savoir quand votre train arrive à la gare de Saarbrücken. Ensuite, nous viendrons vous chercher à la salle de conférence de Saarbrücken Von der Heydt (LVGL).

Nous nous attendons à ce que notre réunion se termine à 16h ou 17h dans l'après-midi. Le jour suivant n'est pas nécessaire. Nous vous ramènerons volontiers à la gare principale de Sarrebruck après l'événement, afin que vous puissiez commencer votre voyage de retour à partir de là.

Si vous avez d'autres questions, s'il vous plaît contactez-moi.

Courriel du 9/3 Thomas Besse (SAA)

Cher M. Vergez,

Pour la formation d'un sujet franco-Sarre à la mise en œuvre de la directive INSPIRE (.. technique, à savoir la ligne de limite numérique) pour synchroniser les données entre les deux pays, je l'appelle en coordination avec le ministère de l'Environnement et de la protection des consommateurs les personnes suivantes:

- Ministerialrat Andreas Bittner, ministère de l'Intérieur, de la Construction et des Sports, unité B 1, Mainzerstraße. 136, 66121 Sarrebruck Tél.: 49 (681) -501 à 2650, email: a.bittner@innen.saarland.de

- Le gouvernement Directeur Daniel Rupp, Ministère de l'Environnement et de la protection des consommateurs, Unité B 3, Kepler Straße 18, 66117 Sarrebruck Tél.: 49 (681) -501 à 4324, email: d.rupp@umwelt.saarland.de

- arpentage Oberamtsrat Herrmann Wöstmann, Bureau national d'arpentage, la géo-information et de l'aménagement du territoire (LVGL), Von der Heydt 22, 66115 Sarrebruck, Tél: 49 (681) 9712-279, email: h.woestmann@lvgl.saarland.de

- Conseiller Cartographie Birgit Füllenbach, Bureau national d'arpentage, la géo-information et de l'aménagement du territoire, Von der Heydt 22, 66115 Sarrebruck, Tél: 49 (681) 9712-325, email: b.fuellenbach@lvgl.saarland.de

Suite à sa suggestion que nous pouvons le mercredi 23 mai 2018 réunion à 10h00 à l'Office national de l'arpentage, la géo-information et le développement des terres, Von der Heydt 22, 66115 Sarrebruck. Nous viendrons vous chercher à la gare centrale de Saarbrücken et vous amènerons au lieu de la conférence. Si vous êtes d'accord avec cette date et lieu pour une première réunion de la section, s'il vous plaît laissez-nous savoir votre heure d'arrivée et les noms des autres participants dans la section française.

En tant qu'ordre du jour, je propose les points suivants:

1. Bienvenue

2. Voter la limite technique (points numériques) pour la mise en œuvre de la directive INSPIRE

Je suis heureux d'aborder d'autres points de l'ordre du jour que vous avez proposés. Un interprète simultané assistera à la réunion.

Cher Monsieur Besse,

Je vous informe que je viendrai en compagnie de M. Gabriel PEIFFER (chef du bureau du cadastre de Metz) et de Mme Delphine DOUVIER (inspectrice cadastrale de Metz).

Nous arrivons en voiture et conduisons directement à Saarbrücken Von der Heydt 22 (LVGL).
Cordialement

Courriel du 10/4 Mit freundlichen Grüßen (DEU)

Chers collègues,

Je reviens à votre projet de compte rendu de la réunion du 22 novembre 2018 à Strasbourg. J'ai repris les commentaires et les commentaires des différents participants du côté allemand et les ai convertis en un projet de protocole complété. Je joins ci-joint ce projet de texte en allemand et en français, qui a été coordonné par la partie allemande, et j'espère que les clarifications apportées correspondront également à votre perception du déroulement de la réunion et que le projet sera approuvé par vous.

Je m'excuse pour les commentaires tardifs et je vous remercie pour votre patience.

Je vous prie de bien vouloir agréer, chères collègues, chers collègues, mes salutations les plus distinguées. Pour le ministère fédéral de l'Intérieur, de la Construction et du Territoire

Mit freundlichen Grüßen

Im Auftrag

Sibylle Dannhoff

Courriel du 26/3 Michael Deck (BW)

Monsieur Vergez,

Suite à votre demande (reçue par Marcus Brühl, Bundesamt für Kartographie und Geodäsie (BKG)) concernant une entente sur la représentation cohérente de la frontière nationale et des données topographiques à la frontière nationale dans le contexte de l'article 10 (2) INSPIRE-Richtlinie, un groupe de travail s'est constitué au niveau technique pour la division « Topographie Digitale Basis-Landschaftsmodell (ATKIS Basis-DLM) ». Ce groupe est composé des trois états régionaux « Rheinland-Pfalz », « Saarland » et « Baden-Württemberg » et du Bundesamt für Kartographie und Geodäsie (BKG). Il a le but d'élaborer avec vous votre proposition de procédure.

Participants du groupe de travail :

Landesamt für Vermessung und Geobasisinformation (LVermGeo), Rheinland-Pfalz:

Hartmut Sopp,

Fachbereich 32 – Geotopographisches Informationsmanagement, Digitale
Landschaftsmodelle, hartmut.sopp@vermkv.rlp.de

Landesamt für Vermessung Geoinformation und Landentwicklung (LVGL), Saarland:

Hermann Wöstmann

Sachgebiet 2.2 – Geotopographie, ATKIS, Kartographie und Repro,
h.woestmann@lvgl.saarland.de

Birgit Füllenbach

Sachgebiet 2.2 – Geotopographie, ATKIS, Kartographie und Repro,
b.fuellenbach@lvgl.saarland.de

Landesamt für Geoinformation und Landentwicklung (LGL), Baden-Württemberg:

Michael Deck,
Referat 52 Topographie, michael.deck@lgl.bwl.de

Günter Kast

Referat 52 Topographie, guenter.kast@lgl.bwl.de

Johannes Kuhs

Referat 52 Topographie, johannes.kuhs@lgl.bwl.de

Bundesamt für Kartographie und Geodäsie (BKG):

Marcus Brühl

Abteilung GI – Geoinformation Referat GI 1 – Grundsatz,
Marcus.Bruehl@bkg.bund.de

En ce qui concerne la première partie de votre demande (la représentation cohérente de la frontière nationale, (d'après M.Brühl) vous avez déjà communiqué que vous acceptez la représentation de la frontière comme elle est définie dans les géo données topographiques de base ATKIS Basis-DLM. Le groupe de travail peut accepter, en principe, votre proposition de procédure pour trouver un accord sur les données topographiques à la frontière nationale dans le contexte de l'article 10 (2) INSPIRE-Richtlinie.

Trouvez ci-dessous les constatations complémentaires du groupe de travail :

- La base de données ATKIS Basis-DLM est la version valide du « ATKIS-Objektartenkatalog für das Digitale Basis-Landschaftsmodell (ATKIS-OK Basis DLM)) » de la « Arbeitsgemeinschaft der Vermessungsverwaltungen der Länder der Bundesrepublik Deutschland (AdV) »

<http://www.adv-online.de/AAA-Modell/broker.jsp?uMen=4ad505ea-127b-b941-2df2-65a572e13d63>

- La base de données pour les données françaises est la version valide TOPO® de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
- Le système de base est le système défini par la directrice « INSPIRE-Richtlinie » : le système de référence du « European Terrestrial Reference System 1989 (ETRS89) ».
- la représentation de la frontière dans les géo données topographiques de base ATKIS Basis-DLM, décrit par la position géométrique du type d'objet « AX_Gebietsgrenze » est une « frontière technique » qui n'implique aucun valeur juridique.
- La base de précision est la « ATKIS Basis-DLM (Modellgenauigkeit ± 3 m) »
- Le format d'échange des données est le format «Shapefile » de l'entreprise « ESRI ».

Avant le processus d'ajustement, les trois états regionaux allemands réviseront leurs objets topographiques du « ATKIS Basis-DLM » le long de la frontière en ce qui concerne la géométrie et la sémantique. La révision se produira partiellement, selon le cas, en accord bilatéral avec vous, l'IGN. Pour ce projet nous vous demandons de nous mettre à disposition les données actuelles de la BD

TOPO dans la même mesure que la livraison de données de base (Context_Data). Après que la révision soit accomplie, vous recevrez un nouvel ensemble de données (ATKIS Basis-DLM Datensatz) pour commencer le processus d'ajustement. Les rapports sur l'état d'avancement suivants devraient vous informer sur l'état de traitement dans les états allemands.

Baden-Württemberg:

Géo données de base de la mensuration de l'état (ATKIS Basis-DLM)

La frontière franco-allemande sur le Rhin se trouve dans le Talweg (69 km), à l'exception de la partie entre Breisach et Iffezheim (113 km). Il s'agit d'une frontière variable. La partie de la frontière Breisach-Iffezheim (113 km) est définie dans un traité (Traité du 13. April 2000 entre la République fédérale d'Allemagne et la République française sur la définition de la frontière sur les parcours développés du Rhin. La frontière se situe dans le milieu du Rhin. Le milieu du Rhin est défini par des coordonnées (droites et des arcs de cercle) dans les systèmes des pays respectifs.

Dans le système de référence officiel (Koordinatenreferenzsystem ETRS89/UTM), le « ATKIS Basis-DLM » est employé depuis octobre 2017 et le « Amtliches Liegenschaftskatasterinformationssystem (ALKIS) » depuis janvier 2018.

Pour l'ajustement des données topographiques à la frontière franco-allemande dans la région du pays allemand « Baden-Württemberg », l'ajustement de la délimitation des frontières des données de base « ATKIS Basis-DLM » à la délimitation des frontières du « Liegenschaftskataster ALKIS » est en cours. Les délimitations des frontières définies comme arcs de cercle dans le «Liegenschaftskataster ALKIS » seront capturés comme polygones de tendon dans le « ATKIS Basis-DLM ». Le résultat de l'ajustement sera une « frontière technique » sans aucune valeur juridique. La « frontière technique » sera représentée par le type d'objet «AX_Gebietsgrenze » dans le « ATKIS Basis-DLM ». Cette « frontière technique » serait la frontière cohérente. Dans le cadre du processus d'ajustement, tous les objets qui touchent cette « frontière technique » seront ajustés. La localisation des bâtiments (des ponts, centrales électriques et barrages) sera examinée et, si nécessaire, rectifiée. Probablement, le processus d'ajustement sera accompli au printemps 2018.

Rheinland-Pfalz:

Géo données de base de la mensuration de l'état (ATKIS Basis-DLM)

La longueur de la délimitation de frontière partagée entre la France et le « Rheinland-Pfalz » fait à peu près 111 km. Ce segment de frontière s'étend sur le paysage et quelques petites eaux. La délimitation de frontière franco-allemande est documentée juridiquement contraignant dans un traité. Cette délimitation de frontière définie géométriquement est appliquée pour la création et la conduite du «Liegenschaftskataster (ALKIS) », permettant une mesure précise de la frontière allemande au « ALKIS » dans le système ETRS89. Une harmonisation des données des biens immobiliers transfrontaliers et l'organe chargé de tenir le cadastre français n'a pas été effectué jusqu'à maintenant.

Parallèlement, la frontière nationale est décrite par les données de base topographiques (ATKIS-Basis-DLM). Il faut mentionner que, suite à la basse résolution géométrique du « ATKIS-Basis-DLM », la délimitation des frontières a été dérivée des cartes et plans topographiques au lieu des coordonnées des traités. Visant une entente sur la frontière nationale rapide, il est prévu de renoncer à une harmonisation de la frontière ATKIS Basis-DLM et la frontière du cadastre.

Saarland:

Géo données de base de la mensuration de l'état (ATKIS Basis-DLM)

La longueur de la délimitation de frontière partagée entre la France et le « Saarland » fait à peu près 160 km. La frontière s'étend sur le paysage mais aussi le long de la Saare, la Blies, la Rosselle et quelques petites eaux. La délimitation de frontière franco-allemande est documentée juridiquement contraignant dans un traité et dans des atlas de frontière. La frontière nationale est partiellement marquée par des grès et est définie avec des angles et lignes. La frontière est partiellement coordonnée avec des coordonnées Gauß-Krüger. Dans ALKIS, la frontière est documentée graphiquement. (La frontière graphique est un résultat de la digitalisation des cartes de cadastre.)

Jusqu'au passage au « GeoInfoDok 7 », les coordonnées Gauß-Krüger seront utilisées dans ALKIS.

Dans le Basis-DLM, la frontière nationale est décrite comme frontière ALKIS généralisée.

Le Basis-DLM est déjà mené dans le système de référence officiel (Koordinatenreferenzsystem ETRS89/UTM). Il est prévu de transférer les postes frontaliers calculés dans le Basis-DLM (ETRS89/UTM) et d'ajuster la frontière graphique à ces points. Après, les éléments topographiques (Lignes, surfaces) seront ajustés à cette frontière. De plus, des déterminations de points seront effectuées avec GPS (Passpunktbestimmungen) pour contrôler la précision des données. Finalement, des irrégularités devraient être rectifiées. Le résultat des pas décrits serait la frontière franco-Saarland cohérente.

Suite à votre proposition d'un processus d'ajustement des données topographiques à la frontière franco-allemande, les participants du groupe de travail « Kataster und Kartographie der Großregion » ont été informés sur l'état actuel de nos activités par M. Wöstmann. Les représentants de Luxembourg et de la Belgique ont cependant montré un grand intérêt. Par conséquent, il est prévu d'arranger un rendez-vous pour toutes les personnes impliquées dans ce processus des pays Belgique, Allemagne, France, Luxembourg dans la ville de Luxembourg en avril 2018. Merci de réserver cette période de temps pour un rendez-vous éventuel.

Avec nos meilleurs sentiments,